

CONVENTION DE COLLABORATION

ENTRE

L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX,
Établissement public administratif (décret du 10.12.1979) sous tutelle du Ministère de la Culture et du
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,
Enregistrée sous le numéro SIRET 19330199100017, code APE 8542Z,
Demeurant au 740 cours de la Libération - CS 70109 - 33405 Talence cedex,
Représentée par Monsieur Fabien ANSEL, Directeur,

Ci-après dénommée l'« **ENSAP Bordeaux** »,

D'UNE PART,

ET

LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE
Hôtel de ville, 2 place Georges Clémenceau, 64400 Oloron Sainte-Marie
Représentée par Bernard Uthurry, Maire

Ci-après dénommée la « **Ville d'Oloron Sainte-Marie** »,

D'AUTRE PART.

L'ENSAP Bordeaux et la **ville d'Oloron Sainte-Marie** sont ci-après désignés individuellement par la
« **Partie** » et collectivement par les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

1. Objectifs pédagogiques

L'atelier de projet de Master 2 de la formation paysage de l'ENSAP de Bordeaux, dirigé par Cyrille Marlin, enseignant-chercheur et paysagiste, a la particularité de se dérouler chaque année hors les murs. Ceci afin de mettre les étudiants en situation de contact direct avec les habitants des espaces sur lesquels il leur est demandé d'intervenir. Le terme habitant est à prendre au sens large. Il rassemble tous les êtres humains et non-humains (animaux, végétaux, rivières, sols, montagnes, pierres, ciel...) dans leur espace de vie. Il dépasse les termes d'usagers et d'acteurs. L'approche paysagère doit mener à des aménagements ou ménagements de l'espace, considéré avant tout comme espace social de groupes d'êtres aux mondes quotidiens imbriqués.

Les approches naturalistes et sociales sont privilégiées. Les étudiants sont orientés vers des problématiques de renaturation, de réhabilitation des liens entre humains et non humains.

L'étudiant apprend à chercher à adapter son savoir à une situation concrète (= habitée de manière toujours singulière par des habitants toujours singuliers). Il apprend à rencontrer des habitants pour mieux les connaître. Il apprend à mettre à leur service ses savoirs et savoir-faire. Il est invité à expérimenter une méthode d'approche inductive du terrain qui le mène à proposer des intentions d'aménagements et

d'orientations stratégiques sur l'espace au plus près de la vie et de ses singularités locales. Il apprend ainsi à contourner les écueils de pratiques d'aménagement fondées sur des réalités abstraites.

2. Terrain d'enseignement

Les gaves d'Aspe et d'Ossau sont deux des rivières parmi les plus emblématiques du département des Pyrénées-Atlantiques qui se rejoignent au cœur d'Oloron-Sainte-Marie. Elles sont notamment célèbres pour la couleur et la qualité de leurs eaux propices à la présence de salmonidés et autres espèces aquatiques sensibles. Les deux gaves sont une richesse naturelle et paysagère largement sous-estimée dans l'aménagement de la ville. Longtemps exploités par les industries, ils sont aujourd'hui un support d'aménité de premier plan pour le bien-être des habitants et un espace évident de leur reconnexion ordinaire avec le monde des vivants dans l'espace urbain. Les nouvelles problématiques socio-environnementales liées aux évolutions climatiques impliquent une transformation du regard sur les gaves et de la place qu'ils jouent dans l'urbanité oloronaise. Cette situation est l'occasion de redéfinir une stratégie générale de présence et du rôle de la nature dans la ville.

3. Objet du travail étudiant

18 étudiants participent à l'atelier de projet hors les murs. Il sera demandé à chaque étudiant de s'occuper d'une séquence de rive de l'un des deux gaves.

L'atelier se déroule en trois phases

1.

- Apprentissage de la rencontre avec des habitants et information des modes de vie et interactions entre les êtres du milieu.
- Echanges avec les agents des services techniques de la ville
- Présentation des lieux *in situ* sous l'angle d'une réalité « augmentée » par les singularités.

2.

- Proposition d'intentions d'aménagements

3.

- Finalisation des projets

Si le travail est individuel, un assemblage des différents travaux et résultats se constituera progressivement par croisement des informations. Il permettra le réglage d'une méthode d'action ayant pour objectif la mise en place d'un plan guide d'aménagement à l'échelle de la relation entre les gaves et la ville. L'objectif pédagogique est de permettre aux étudiants d'appréhender par le faire l'efficacité d'une forme de travail en commun ne faisant pas disparaître la singularité du travail individuel et des qualités individuelles et favorisant l'entraide.

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

Pour les besoins du présent accord, les termes suivants auront le sens défini ci-après, qu'ils soient employés au pluriel ou au singulier :

- Etude : ATELIER DE PROJET-WORKSHOP EN IMMERSION
- Connaissance propre : désigne toute connaissance détenue par une des Parties à la date de début de l'Etude, ou qu'une des Parties développe ou acquiert concomitamment et indépendamment de l'exécution de celle-ci ;
- Résultats : désigne toutes les connaissances et tous les résultats issus de l'Etude, c'est-à-dire tout élément qui résulte, à quelque moment que ce soit de cette convention, qu'il soit ou non protégé ou protégeable par un droit de propriété intellectuelle, à l'exclusion des connaissances propres ;
- Travaux : représente le travail pédagogique prenant place au cours du semestre, dans l'**PUE9.1.2 (atelier de projet au choix : Le paysagiste habitant. Une approche solidaire du projet de paysage)**, et au cours du déplacement ;

- Territoire : comprend l'ensemble des espaces concernés par les thématiques de travail, soit les bords des gaves d'Aspe et d'Ossau à leur traversée d'Oloron-Sainte-Marie.
- Restitution : se matérialise par une présentation orale de l'avancée du travail pédagogique ;
- Livrable : La restitution orale et les documents élaborés par les étudiants.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités et les engagements respectifs du Partenaire et de l'ENSAP Bordeaux dans le cadre de l'atelier de projet-workshop

ARTICLE 3 : MODALITÉS ET CALENDRIER PRÉVISIONNEL

3.1. MODALITÉS

Les étudiants sont amenés à faire des propositions d'aménagement, de gestion ou de transformation de l'espace qui pourront servir d'une part de matière première l'élaboration d'un plan guide de stratégie pour l'évolution de la présence des gaves dans la vie des habitants d'Oloron Sainte-Marie et des paysages des bords de gaves à Oloron Sainte-Marie et d'autre part de déclenchement d'actions simples à réaliser directement par les services techniques de la ville.

3.2. ÉQUIPE ENCADRANTE

Cyrille Marlin, paysagiste, maître de conférence ENSAP Bordeaux

Stéphane Duprat, paysagiste, Intervenant extérieur

Jean-Baptiste Poinot, paysagiste, Intervenant extérieur

Sara Ducloy, paysagiste, conférencière

3.3. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

3 semaines en discontinu entre octobre et décembre 2024.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE L'ENSAP BORDEAUX

L'ENSAP Bordeaux s'engage à :

- Prendre en charge financièrement le déplacement des étudiants de Bordeaux à Oloron
- Prendre en charge des déplacements des étudiants sur place durant la semaine entre le gîte et la médiathèque d'Oloron, lieu de travail mis à disposition
- Prendre en charge les déplacements des enseignants
- Prendre en charge le logement des enseignants et encadrants (*hébergement dans le gîte le Studio Copeaux, géré par l'association Estivades Aspe Pyrénées à Lourdios = 1200 euros, 3 semaines*)

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE D'OLORON

La ville d'Oloron Sainte-Marie s'engage à :

- Prendre en charge une partie de la prestation intellectuelle qui sera produite par les étudiants à hauteur de 3 796 euros TTC.
- Mettre à disposition un espace de travail proche des gaves (salle de la médiathèque d'Oloron) durant toute la durée des séjours
- Faire se rencontrer et interagir les étudiants et des membres des services techniques

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

La ville d'Oloron Sainte-Marie s'acquittera de la totalité des sommes dues, à réception des factures transmises par l'ENSAP, par virement sur le compte bancaire dont le RIB est joint ci-dessous.

